



**Depuis quelques jours, les tenanciers de « call-box » exigent un paiement compris entre 50F et 250 F pour tout transfert de crédit.**

Les abonnés de téléphonie mobile doivent désormais payer un plus pour leur transfert de crédit habituel. Entre 50 et 200 F selon le montant sollicité. Loin d'être une règle écrite, cette pratique s'est répandue depuis quelques jours. Selon André Simplicite Tonye, un tenancier de Call-box, la pratique est partie du centre-ville de Yaoundé et les « call-box » de tous les quartiers ont suivi la tendance, au grand dam des abonnés de téléphonie mobile.

Comme à l'accoutumée, Sandrine Pagbé s'est rendue hier à un « callbox » du quartier Omnisports pour effectuer un transfert de 1000 F. Grande a été sa surprise lorsque le tenancier lui répond : « Ça va faire 1050 F madame ». Après une âpre discussion pour comprendre la raison de la facturation de ce service, elle finit par se résoudre à payer les 50 F. La même réaction est perceptible chez bon nombre de personnes. A la stupeur, se mêlent incompréhension et colère. D'où est partie l'initiative du paiement du transfert de crédit pourtant gratuit par le passé. A qui profite-t-elle ? Tant de questions qui animent les débats parfois houleux entre call boxeurs et clients.

Selon des explications recueillies auprès de différents tenanciers de « call-box » de la ville le problème provient de la diminution de commissions octroyées par les opérateurs de téléphonie mobile sur ce service. « Il y a quelques années, nous percevions 700F de commission pour un

transfert de 10 000F. Au fil du temps, cette commission a été revue à la baisse et est passée à 500 F puis à 400 F, et maintenant nous recevons 350 F », explique un gérant de « call-box ». Question de se faire justice, ces acteurs ont décidé unilatéralement de prélever une partie de leur commission sur les opérations de transferts de crédits effectuées par les abonnés. « Nous prélevons automatiquement 50 F sur les transferts allant de 100 F à 10000 F, mais au-delà, la somme varie. A partir de 2000 F jusqu'à 10 000 F, on peut exiger jusqu'à 200 F », explique notre source. Mais cette décision ne fait pas l'unanimité. « Plusieurs clients se plaignent et refusent de payer les 50 F. J'ai décidé d'arrêter les transferts pour éviter tout désagrément », a déclaré Marie Ngabe, une « call-boxeuse » installée au lieu-dit Camair.

Du côté de MTN et d'Orange, que nous avons joints, on ne semble pas informé du phénomène. Les « call boxeurs » pointent du doigt la réorganisation du système de distribution de crédit de téléphone par les partenaires de ces opérateurs de téléphonie mobile. Une distribution qui, selon certains, se fait de gré à gré entre partenaires et call boxeurs, empêchant une répartition transparente des commissions.

**Source : L'Elite du Mercredi 16 Décembre 2020 -N°054**

---